



1. Approbation du procès-verbal des séances du 06/07/2016.

2. Démission d'un conseiller municipal et installation d'un nouveau conseiller municipal.

Monsieur le Maire indique que Mme HILLAIRET Véronique l'a informé de sa décision de démissionner du conseil municipal, par courrier en date du 01 septembre, reçu et enregistré le 05 septembre 2016.

Sa lettre a été transmise à Mr Le Préfet, conformément à l'article L2121-4 du code général des collectivités territoriales.

Par conséquent, conformément à l'article L270 du code électoral, Monsieur ROVIRA Louis, suivant immédiatement sur la liste « VALERGUES PASSIONNEMENT... », dont faisait partie Mme HILLAIRET Véronique, lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

3. Annulation convention agriculteur

Un agriculteur avait sollicité la location de terrains communaux afin de planter de la vigne. Une convention d'occupation précaire de terrains avait été signée le 15/09/2010. Or depuis cette date, aucune plantation n'a été faite sur ces parcelles.

Monsieur le Maire propose de dénoncer cette convention.

Eloi Martinez s'abstient

Arrivée de Clarisse Breysse

4. Convention d'intervention ponctuelle aggro déchets

Dans un souci de mutualisation des moyens, la communauté d'agglomération du Pays de l'Or met à disposition des communes des moyens humains associés à du matériel afin d'assurer des demandes d'interventions communales en matière de collecte des déchets. Ces interventions ponctuelles sont soumises à facturation.

Le matériel est un camion équipé d'une grue destiné aux bennes à déchets verts.

L'heure d'utilisation du matériel est de 40 € et l'heure par agent nécessaire à l'intervention est de 21€.

une convention d'une durée de 3 ans sera signée à compter du 01 janvier 2016.

5. Bail Administratif de Terrains Nus-Parcelles B 103 et B 400 Les Tasques

Monsieur le Maire expose qu'un particulier a sollicité la location de parcelles communales « lieu dit Les Tasques ». (B 103 (4704 m²) et B 400 (5134 m²). Les terrains loués sont destinés à l'exercice, par celui-ci, de la profession ou l'activité de stockage d'arbres (oliviers) et de production de terre végétale, à l'exclusion de toute autre activité commerciale, industrielle ou artisanale.

Le contrat de location sera conclu pour une durée de 4 ans, qui commencera à courir au 01/08/2016 pour se terminer le 31/07/2020. (50 euros mensuel).

6. Avenant acte constitutif groupement commandes électricité.

Par délibération du 06 mai 2015, le conseil municipal avait décidé d'adhérer au groupement de commande pour « la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés ».

Hérault Energies propose la signature d'un avenant destiné à modifier les termes de l'article 8-2 de l'acte constitutif du groupement de commandes relatif aux frais de fonctionnement.

En effet, il était indiqué que la participation des membres serait calculée sur la base de la consommation annuelle de référence de l'année 2013. La nouvelle rédaction indiquera qu'elle sera établie en fonction de la consommation d'énergie au cours de la dernière année de consommation connue.

7. Convention pole médecine préventive.

L'activité de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Hérault a été refondue.

L'actuelle convention d'adhésion au service de prévention est résiliée à compter du 01 janvier 2017.

Une nouvelle convention est proposée dont l'objectif est l'optimisation du fonctionnement du pole médecine préventive et donc l'amélioration du service rendu aux adhérents.

- Sectorisation des lieux de visites médicales
- Pluridisciplinarité du personnel médical, binômes composés d'un médecin et d'une infirmière



COMMUNE DE VALERGUES
Extrait du PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 14 septembre 2016

- Elargissement des compétences et domaines d'intervention (psychologues, ergonomes..)
- Nomination d'un directeur médical, interlocuteur des collectivités.
- Nouvelle facturation à l'acte et non plus basée sur la masse salariale.

Eloi Martinez s'abstient

8. Lancement consultation marché Eclairage public

Le marché d'entretien et maintenance de l'éclairage public a été attribué à l'entreprise SPIE le 01/01/2014 pour une durée de 3 ans. IL arrive donc à échéance le 31/12/2016. le conseil accepte de lancer une nouvelle consultation pour les années 2017 et suivantes.

9. Rapport Eau Assainissement -2015

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2015 de l'eau et de l'assainissement ainsi que les annexes, les bilans ARS et la délibération n°2016/39 du 29 juin 2016 ont été transmis en mairie.

Le conseil valide le rapport

Départ de S.DuboisLambert et C.Pohl, pouvoirs à C.Tortajade et P.Bocquet

10. Compte rendu annuel de la concession d'aménagement établie entre la commune et la SPLA L'Or Aménagement concernant la ZAC des Roselières- Année 2015-

Ce rapport vise à présenter une description du déroulement de l'opération, tant en termes physiques que financiers, pour lui permettre de suivre, en toute transparence, le déroulement de l'opération et lui permettre de décider le cas échéant des mesures à prendre pour maîtriser l'évolution de l'opération.

Bilan de l'année 2015

L'année 2015 a permis d'avancer sur les aspects pré-opérationnels : lancement de la procédure d'expropriation, première production d'un AVP(avant- projet) minute. Ce dernier a permis de définir les premières orientations sur le parti d'aménagement, de réajuster le montant des travaux et de consolider le bilan.

Perspectives

La finalisation de l'AVP permettra de mettre au point le parti d'aménagement afin de lancer le PRO en 2017 pour un démarrage travaux de la première tranche de l'opération en 2018.

Le bilan 2015 possède un résultat positif supérieur au CRAC 2014. La production de l'AVP minute en 2015 a permis de réajuster certains points :

- Mise au point des montants travaux
- Nouveau découpage en tranches
- Mise au point des montants de cession
- Mise au point du rythme de cession afin de respecter les capacités d'absorption du marché.

Cette mise au point, en termes de phasage et d'organisation de l'opération, amène à reconsidérer la date d'expiration de la concession initialement prévue en août 2021. Afin de permettre de mener l'opération à terme, un avenant est à l'étude pour la prolonger jusqu'à fin 2024

MMrs Aleyrangues, Martinez et Suau s'abstiennent.

11. Réhabilitation horloge- montant travaux

Fin 2015, un dossier estimatif de travaux, pour la réhabilitation de l'horloge, avait été fait, pour un montant de 50.000 €. L'architecte des bâtiments de France impose des prescriptions pour les travaux. En suivant ces recommandations, l'architecte retenu, Monsieur NEPLES, a revu l'estimation des travaux à 80 000 €.

Le conseil valide la nouvelle estimation de ce projet

12. Annulation titre04/2009 -poursuites litige urbanisme

Une participation pour non réalisation d'aires de stationnement a été demandée au propriétaire qui a réhabilité une maison en plusieurs appartements (10x 9147€ =91 470 €)

Un titre a été émis le 30 janvier 2009. Malgré les différentes relances faites, ce titre n'a pas été payé.

Monsieur le Trésorier de Mauguio demande l'annulation du titre car irrécouvrable.



COMMUNE DE VALERGUES
Extrait du PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 14 septembre 2016

L'ensemble des élus s'indigne de cette situation, refuse cette injustice par rapport à ceux qui payent leur dette. Toutefois ils comprennent les arguments juridiques apportés par le Trésorier. Ils ne souhaitent pas bloquer la situation d'où le vote de protestation confirmé par l'acceptation de la décision modificative suivante relative aux écritures comptables de régularisation.

Abstentions : Bouscarain JL, Ligora G, Pecqueur F, Astier S, Rovira L.

Contre : Aleyrangues P, Martinez E, Suau JL, Tortajade C, Dubois Lambert S.

13. Décision modificative

Le budget du CCAS avait été établi au minimum. Un point a été fait après 6 mois d'exercice et il s'avère indispensable d'augmenter les crédits de certains comptes de dépenses de fonctionnement.

- Un virement du budget communal au budget CCAS d'un montant de 1 000 euros sera effectué.
- Une écriture d'ordre sera passée pour annuler la provision passée en 2009 concernant les places de parking.

Questions diverses

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 Heures
Le prochain conseil aura lieu le 19/10/2016*